

PLAN BIBLIOTHEQUE D'ECOLE 2022

Qu'est-ce que c'est ?

- L'obtention d'une dotation financière de l'Etat complétée par un financement de la commune
- Pour **créer** ou **renouveler** une bibliothèque d'école et pour offrir un accès de proximité à un fond de livres
- La somme allouée permet l'achat d'un fond d'au moins 100 livres

Lien vers le [vademecum](https://www.vademecum.fr/)

Quelles écoles peuvent y prétendre ?

Toute école du département qui répond à ces conditions :

- Etre située dans une zone déficitaire en lieux et équipements de lecture publique (éloignée d'une bibliothèque municipale par exemple)
- Avoir l'accord de principe de la municipalité
- Avoir un espace possible à dédier au futur fond

Comment faire la demande ?

1. Remplir [l'enquête en ligne](#)
S'assurer dès cette étape de la possible participation de la mairie (rappel : participation non soumise à un montant minimal)

Date limite 6 MAI 2022

2. Si votre école est éligible, vous recevez un **dossier** à remplir et à faire valider par votre IEN de circonscription.

Date limite 8 JUIN 2022

3. Quand le dossier est validé, vous recevez la notification du montant alloué. **Garder les factures des librairies, elles seront demandées. Penser à demander le rabais légal des 9% en librairie(s)**